

Département de la  
MoselleMairie de  
HENRIDORFF

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents  
Au Conseil  
MunicipalEn  
exerciceQui ont pris  
Part à la  
délibération

15 | 15 | 13

Séance ordinaire du Lundi 02 novembre 2015

Date de la convocation : 20/10/2015

Affichage du 10/10/2015  
Au 14/12/2015

L'an deux mil quinze et le lundi deux novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : **Maire**

**Présents** : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Rachel KLEIN-DORMEYER, Ronald STIBLING, Guillaume DUMONT, Hervé NIVA, Pascale WEISSENBACH, Pascale RIEDINGER, Pascal DIEMER, Jonathan KAISER.

**Absents excusés** : Sébastien ELOI, Caroline MOUTIER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Mise en conformité du système d'assainissement - Mise à jour du schéma directeur d'assainissement
02	Mise en conformité du système d'assainissement - Etude de l'état physique des milieux récepteurs
03	Enfouissement des réseaux secs route de Waltembourg
04	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - délibération donnant habilitation au centre de gestion de la fonction publique territoriale
05	Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)
06	Don des Compagnons de la scène
07	Don de l'association «Les enfants d'abord»
08	Dossier de demande de subvention AMITER
09	Tarifcation de la salle
10	Divers et communications

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 AOUT 2015

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la  
délibération

### N° 01 - MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT - MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la «Mise à jour du schéma directeur d'assainissement» : à la société

✓ LAMBERT de SARREBOURG

dont le marché s'élève à 30 840,00 € HT, soit 37 008,00 € TTC

/

Objet de la  
délibération**N° 02 - MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT - ETUDE DE L'ETAT PHYSIQUE DES MILIEUX RECEPTEURS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'«Etude de l'état physique des milieux récepteurs» : à la société

✓ FLUVIALIS de GUERSTLING  
dont le marché s'élève à 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC

/

Objet de la  
délibération**N° 03 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ROUTE DE WALTEMBOURG :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux d'«Enfouissement des réseaux secs de la Route de Waltembourg» : à la société

✓ BECK Antoine de ROMELFING  
dont le marché s'élève à 51 841,00 € HT, soit 62 209,20 € TTC

/

Objet de la  
délibération**N° 04 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL - DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaires garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.
- Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.
- Que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré et procédé au vote : à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide :

1. La Collectivité charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
2. La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - Agents affiliés à la CNRACL :
    - Décès, accident /maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité

- Agents non affiliés à la CNRACL :
  - Accidents de travail / maladies professionnelles, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La Collectivité autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

/

Objet de la  
délibération

#### **N° 05 - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité du cadre bâti.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public impose la présentation de cet agenda avant le 27 septembre 2015.

La commune de HENRIDORFF a mené des réflexions conduisant à l'établissement du constat de l'accessibilité au cadre bâti existant. La durée d'exécution des travaux de mise en conformité est fixée à trois ans.

Monsieur le Maire présente la liste des établissements ou installations ouverts au public. Il présente également l'estimation financière allouée à l'ensemble des travaux ainsi qu'un calendrier de mise en conformité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'une part, de valider l'agenda d'accessibilité programmée et d'autre part, de l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'agenda d'accessibilité programmée.

/

Objet de la  
délibération

#### **N° 06 - DON DES COMPAGNONS DE LA SCENE**

La troupe théâtrale «Les compagnons de la scène» de Henridorff, verse un don d'un montant de 10 000,00 € à la commune.

Le Conseil Municipal accepte ce don.

Le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires en vue de cet encaissement.

/

Objet de la  
délibération

#### **N° 07 - DON DE L'ASSOCIATION «LES ENFANTS D'ABORD»**

L'association des «Enfants d'abord» de Henridorff, verse un don d'un montant de 100,00 € au profit du périscolaire de la commune.

Le Conseil Municipal accepte ce don.

Le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires en vue de cet encaissement.

/

Objet de la  
délibération

**N° 08 - - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AMITER (AIDE MOSELLANE A L'INVESTISSEMENT DES TERRITOIRES) - 2015/2020**

Le Maire fait part au conseil municipal du nouveau dispositif d'aide aux communes : AMITER (Aide Mosellane a l'Investissement des TERRITOIRES) pour la période 2015-2020, que le Département de la Moselle alloue aux communes en vue de la réalisation de leurs projets d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour présenter un dossier pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes des «bâtiments communaux»
- Charge Monsieur le Maire d'adresser aux services départementaux, la présente délibération ainsi qu'un dossier de demande de subvention.

/

Objet de la  
délibération

**N° 09 - TARIFICATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les nouveaux tarifs de location de la salle socioculturelle, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 comme suit en annexes 1 et 2.

Le prix de location englobe une levée de poubelle.

Toute levée supplémentaire sera facturée au prix comptant indiqué par la Communauté des Communes du Pays de Phalsbourg.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 03 octobre 2012.

Ci-après les annexes.

Annexe 1

	LOCAUX		EXTERIEUR		ASSOCIATION		DUREE
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
<b>GRANDE SALLE + CUISINE + SANITAIRES + BAR</b>							
Vide greniers et marchés					100	120	Forfait 3 jours
Représentations Théâtrales			150	170	110	130	Forfait par séance
Messti (inclus 4 levées de poubelles)					250		Forfait 3 jours
Concours de Belote, fléchettes, Lotos			230	250	60	80	1 journée
Don du sang					GRATUIT		1 Soirée
Après-midi Club de l'Amitié						50*	demi-journée
Assemblées Générales (1/an)			100	120			1 soirée
Séances Sportives, danse, théâtre des enfants						50*	Forfait
Manifestations associations, Soirées ou après-midi dansants sans guichet			150	170	80	100	Forfait 2 jours
Soirées à entrée payante/ guichet, bal, dîner dansant			200	220	150	170	Forfait 2 jours
manifestation offerte (exemple : halloween des enfants)					Gratuit	Gratuit	demi-journée
Location à but commercial	200	220	300	320			Forfait
Mariages, Noces d'Or, Nouvel An	300	320	350	370			Forfait Week-end
Enterrement, Apéritif	110	130	130	150			1 journée
Boum, Fête de Jeunes	70	80	200	220			1 soirée
Fêtes de Famille, Communions, Baptêmes	150	170	280	300			Week-end

\* forfait à partir de la 3ème séance

	LOCAUX		EXTERIEUR		ASSOCIATION		DUREE
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
<b>PETITE SALLE (BAR) + SANITAIRES  (MAXIMUM 40 PERSONNES)</b>							
Après-midi Club de l'Amitié					gratuit	25*	demi-journée
Assemblées Générales			100	120	gratuit	gratuit	1 soirée
Soirées					80	100	1 soirée
Location à but commercial	150	170	200	220			1 soirée
Apéritifs Mariages, Noces d'or	150	170	180	200			forfait 2 Jours
Enterrement, Apéritif	90	110	100	120			1 journée
Fêtes de Famille	100	120	130	150			1 soirée

\* forfait à partir de la 3ème séance

LOCATION SONO (caution 100,00 €) :	30 €	80 €	
---------------------------------------	------	------	--

PRIX DE LA CASSE			
Assiette plate ou creuse	3 €	3 €	3 €
Assiette à dessert ou sous - tasse	3 €	3 €	3 €
Tasse	3 €	3 €	3 €
Fourchette, cuillère, couteau, petite cuillère	1 €	1 €	1 €
Coupe	3 €	3 €	3 €
Verre	2 €	2 €	2 €
Verre à bière	1 €	1 €	1 €
Plat, saladier, louche	7 €	7 €	7 €

**LOCATION DE FOURNITURES :****167-2015**

Lot de : 1 table et 6 chaises	5 €	10 €
----------------------------------	-----	------

<p align="center"><b><u>Forfait de nettoyage de la salle :</u></b> Pour les associations locales : 50,00 € (Un chèque de caution de 180,00 € sera demandé avant chaque location) Pour les particuliers : 80,00 € (Pas de chèque de caution)</p>
<p align="center"><b>Forfait redevance incitative (Ordures ménagères) :</b> Facturée au prix coutant fixé par la Communauté des communes</p>

Forfait location Hiver (par jour loué du 15 octobre au 15 avril) :	50 € par association qui se réunit plus de 3 fois en cette période
--	--